

Bonjour, il faut absolument que le Canada suive l'exemple de la France concernant la copie privée pour la survie de la culture musicale. C'est la seule façon que les artistes auteurs et compositeurs soient rémunérés convenablement dans l'ère numérique où nous sommes. Donc applications de la loi sur la copie privée pour tout dispositif de stockage; clés usb, carte sd, disque dur externe, smartphone, etc. Et si possible le cloud (stockage en ligne) car même dans la voiture le fameux CD est remplacé par la connexion au radio de son smartphone, même les nouveaux ordinateurs n'ont plus de lecteur cd, etc... Tout se fait via usb en 2016!! Sans oublier les tonnes d'applications gratuites disponibles pour télécharger des formats mp3 de chansons via youtube etc... Et il y a même des tonnes d'applications de radiodiffusion qui permettent l'enregistrement live des chansons à l'écoute!!! Il faut agir pour que les artistes et créateurs ne soient plus laissés pour compte dans l'univers numérique mais qu'enfin ils obtiennent la part qui leur est dû!!!

Suivre l'exemple de la France est un pas vers l'avenir pour préserver la culture musicale au Canada!!!
Voir les quelques liens suivants SVP!!!

Copie privée

En France

<http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2016/03/16/32001-20160316ARTFIG00335-les-deputes-etendent-la-redevance-pour-copie-privee-au-stockage-dans-le-cloud.php>

<http://www.commentcamarche.net/news/3144752-la-taxe-sur-les-cles-usb-cartes-memoires-et-disques-durs-enfin-fixee>

<http://www.sabmegastore.com/sorecop.html>

<http://www.clubic.com/pro/actualite-e-business/actualite-740375-copie-privee.html>

<http://www.clubic.com/pro/technologie-et-politique/actualite-686564-copie-privee-parlement-europeen-rapport-castex-evoque-extension-cloud.html>